

Envoyé en préfecture le 09/10/2025 Reçu en préfecture le 09/10/2025 Publié le 13/10/2025 ID : 013-211300181-20251001-D772025-DE

#### Département des Bouches-du-Rhône

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres en exercice : 27

Nombre de Membres présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 25 Pour : 25

Contre: 0 Abstention: 0

#### Date de la convocation :

25 septembre 2025

## Objet de la délibération 77-2025

Recrutement d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité (prolongation de contrat)

### Séance du 1er octobre 2025

## L'an deux mille vingt-cinq Et le premier octobre

A dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.

### Présents

J. HAAS-FALANGA - C. ONTIVEROS - S. LUCZAK

G. BARRIOL – M. NOEL-GAMET - H. JAUBERT - P. PORTE V. LEVEQUE - S. REBUFFAT – R. BENEJEAN - M. DUMAS S. LEBELLE - J. CHUECOS - M. SOLER - F. CHEILAN

A. RATTIER - A. JOUBERT

#### Excusé(s) ayant donné pouvoir

A. VASAI à H. JAUBERT
F. BLARQUEZ à J. HAAS-FALANGA
S. AELVOET à J. CHUECOS
M. AUGIER à G. MOURGUES
N. LIGNY à S. LEBELLE
J.L. CLOEZ à A. RATTIER
C. UHL à F. CHEILAN

Absent(s)

J. DELCOURT P. CASTEAU

Steve LEBELLE a été nommé secrétaire de séance

#### Rapporteur: Gilles MOURGUES

L'article L. 332-23 1°du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement(s) compris.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir un renfort à temps complet (35H) et un à temps non complet (20H) pour assurer le bon fonctionnement et la continuité de service au sein du service technique, du service enfance jeunesse ou dans un autre service de la collectivité.

Ces emplois seront rémunérés sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint technique (35h et 20h).

1/2 D77-2025

Publié le 13/10/2025

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil d'approuver le recours à un recrutement d'agents contractuels sur un emploi non permanent à temps complet (35H) et à temps non complet (20H) pour faire face à des besoins non permanents en application de l'article L332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique.

#### **DÉLIBÉRATION**

Le Conseil Municipal, Entendu l'exposé du rapporteur. Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Et après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

Article 1: D'APPROUVER le recrutement d'agents contractuels sur un emploi non permanent à temps complet (35H) et à temps non complet (20H) pour faire face à un besoin non permanent en application de l'article L332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique et à ce titre de créer ces emplois.

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces s'y référant,

Article 3: DE PRECISER que les crédits correspondants ont été ouverts au BP 2025.

#### VOTE

Pour: G. MOURGUES - J. HAAS-FALANGA - C. ONTIVEROS - S. LUCZAK - G. BARRIOL M. AUGIER - F. BLARQUEZ - M. NOEL-GAMET - H. JAUBERT - P. PORTE - V. LEVEQUE S. REBUFFAT - S. AELVOET - R. BENEJEAN - M. DUMAS - S. LEBELLE - J. CHUECOS M. SOLER - F. CHEILAN - A. RATTIER - J.L. CLOEZ - A. JOUBERT - N. LIGNY - A. VASAI C. UHL

Contre: Abstention:

> Le Maire. Gilles MOURGUES

Le Secrétaire de séance,

Steve LEBELLE

2/2 D77-2025